

Chartres métropole a déployé une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) sur son territoire en mai 2018. Ce service public, nommé « Chartres Rénov' Habitat », s'adresse gratuitement à tous les habitants de Chartres métropole, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires sans conditions de ressources.

Chartres Rénov' Habitat accompagne techniquement et financièrement les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique et sur les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie. Le service est devenu le Guichet Unique de la rénovation énergétique sur le territoire et est capable de renseigner ou réorienter tout particulier, quel que soit son profil et son projet.

Deux types de demandes se distinguent. Certains propriétaires sollicitent Chartres Rénov' Habitat avec une idée précise des travaux qu'ils souhaitent réaliser (changer une chaudière ou isoler une partie du logement par exemple). Le conseiller essaie alors d'élargir leur réflexion. A l'inverse, des propriétaires contactent le service pour faire des économies sur leurs factures d'énergie sans savoir quels travaux effectuer. Le conseiller les oriente et priorise les travaux.

Les conseillers Chartres Rénov' Habitat sont les relais de l'ensemble des aides à la rénovation énergétique disponible sur le territoire : ANAH, Action Logement, Caisse de retraite... Quel que soit la demande, il est important de solliciter le service avant signature des devis, pour prétendre aux aides financières. La majorité des projets de rénovation énergétique sont éligibles à Ma Prime Rénov' et/ou aux CEE et ce, sans conditions de ressources du propriétaire.

Les conseillers Chartres Rénov' Habitat assurent des permanences du lundi au vendredi au Guichet Unique, 32-34 boulevard Chasles à Chartres, de préférence sur RDV. Ils sont également joignables au 02.37.23.40.40 ou par email chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr.

Le service porte également des actions de sensibilisation comme les balades thermographiques proposées chaque hiver à 6 communes, les thermographies aériennes et terrestres déployées à Chartres, Lucé et Mainvilliers qui seront amenées à être étendues à l'ensemble de l'agglomération. Les conseillers sont également présents lors des salons de l'Habitat, les Artisanales ou les journées Bien vivre chez soi.

Au 31 octobre 2020, près de 3 500 personnes ont sollicité un conseil auprès du service Chartres Rénov' Habitat depuis sa création en mai 2018. Une étude est actuellement en cours pour connaître le retour d'expérience des particuliers ayant sollicité notre service en 2018 et 2019. Les chiffres qui se dégagent sont les suivants :

- 57% ont connu le service via la presse locale
- 56% ont fait des travaux
- Coût moyen de 12 200€

La PTRE mobilise également les professionnels du secteur de la rénovation énergétique du bâtiment pour proposer une offre de qualité. Il s'agit de faire monter en compétences les professionnels locaux du bâtiment. En partenariat avec la CMA28, Chartres métropole forme des artisans constitués en groupements et structurés autour d'un maître d'œuvre/architecte. A terme, c'est la création d'une filière locale de la rénovation énergétique qui est visée, pour accompagner au mieux les particuliers sur des rénovations énergétiques globales et performantes. Quatre groupements d'artisans suivent la formation de référencement Chartres Rénov' Habitat, organisée par la CMA28.

Des supports de communication sont disponibles afin d'informer vos administrés. N'hésitez pas à me contacter par retour de mail si vous souhaitez que nous vous envoyons des flyers ou affiches. Je reste également disponible si vous avez besoin de précisions.

Depuis plus de 2 ans, « Chartres Rénov' Habitat », s'adresse gratuitement à tous les habitants de l'agglomération, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires sans conditions de ressources. Ce service déployé par Chartres métropole accompagne techniquement et financièrement les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique et sur les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie.

Les conseillers Chartres Rénov' Habitat sont les relais de l'ensemble des aides à la rénovation énergétique disponible sur le territoire (ANAH, Action Logement, Caisse de retraite...) et sont capables de renseigner ou réorienter tout particulier, quel que soit son profil et son projet.

Près de 3 500 personnes ont sollicité un conseil auprès du service Chartres Rénov' Habitat depuis sa création en mai 2018. Quel que soit la demande, il est important de solliciter le service avant la signature des devis, pour prétendre aux aides financières.

Chartres Rénov' Habitat mobilise également les professionnels locaux du bâtiment pour proposer une offre de qualité. En partenariat avec la CMA28, Chartres métropole forme des artisans constitués en groupements et structurés autour d'un maître d'œuvre/architecte. A terme, c'est la création d'une filière locale de la rénovation énergétique qui est visée, pour accompagner au mieux les particuliers sur des rénovations énergétiques globales et performantes.

Permanences Chartres Rénov' Habitat
du lundi au vendredi (9h00-12h45 et 13h30-17h00)
Guichet Unique – 32-34 boulevard Chasles à Chartres
02.37.23.40.40
chartresrenovhabitat@agglo-ville.chartres.fr.